



Nations Unies

Assemblée générale

AG/PAL/1072

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

Comité pour l'exercice des droits
inaliénables du peuple palestinien

307^e séance – matin

LE COMITÉ POUR L'EXERCICE DES DROITS INALIÉNABLES DU PEUPLE PALESTINIEN RÉÉLIT SON BUREAU ET ADOPTE SON PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2008

Il se penche sur la situation qui prévaut dans le Territoire palestinien occupé depuis la tenue de la Conférence d'Annapolis

Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a tenu, ce matin, sa première séance de l'année, pour réélire son Président, M. Paul Badji, du Sénégal, ainsi que tous les autres membres du Bureau sortant. Le Comité a examiné, à cette occasion, la situation préoccupante qui prévaut dans le Territoire palestinien occupé.

Remerciant le Comité de sa réélection, M. Badji a déclaré qu'il incombait à l'ONU la responsabilité primordiale de maintenir la question palestinienne au rang de priorité, jusqu'à son règlement définitif. Le Comité, que le Sénégal préside depuis sa création, a été établi à cette fin, a-t-il rappelé.

Cela ne signifie pas qu'il faut œuvrer contre les droits et les intérêts d'Israël, a précisé M. Badji. C'est la raison pour laquelle le Comité n'hésite jamais, à chaque fois que la nécessité s'en fait sentir, « à inviter Israël, puissance occupante, dont le peuple a tant de fois subi, dans un passé pas si lointain, les affres de l'injustice et de l'oppression, à méditer sérieusement sur les souffrances infligées au quotidien aux populations palestiniennes et à mettre fin sans délai à cette situation dramatique ».

Le Chef de cabinet du Secrétaire général, M. Vijay Nambiar, qui était présent à cette séance, a souligné qu'il plaçait beaucoup d'espoir dans le processus enclenché en novembre dernier à la Conférence d'Annapolis. Le Président du Comité a souhaité que ce processus aboutisse, comme convenu, à la création, à la fin 2008, d'un État palestinien libre, indépendant et souverain, coexistant en paix avec Israël, à l'intérieur de frontières internationalement reconnues.

L'Observateur permanent de la Palestine auprès des Nations Unies, M. Riyad Mansour, a cependant fait remarquer que ce processus se heurtait à une situation préoccupante dans le Territoire palestinien occupé et au manque d'engagement véritable d'Israël. L'Autorité palestinienne est fermement attachée à ce processus, a-t-il affirmé, tout en soulignant la nécessité pour toutes les parties de redoubler d'efforts pour le remettre sur la bonne voie.

Le Directeur du bureau de liaison de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), M. Andrew Whitley, a présenté pour sa part une mise à jour de la situation dans le Territoire palestinien occupé. Il a notamment indiqué que depuis la tenue de la Conférence d'Annapolis, 178 Palestiniens ont été tués et 617 autres blessés. Au cours de cette période, « pour un Israélien tué, 45 Palestiniens ont trouvé la mort », a fait observer M. Whitley.

Le Directeur a expliqué que le bouclage de la bande de Gaza avait de graves conséquences humanitaires pour la population palestinienne, dont 80% vit en-dessous du seuil de pauvreté. Pour remédier à cette situation, il a appelé à un cessez-le-feu mutuel et à un échange de prisonniers. Il a estimé que l'Autorité palestinienne devrait exercer le contrôle des points de passage de Gaza, qui doivent être ouverts aux flux commerciaux.

Le Comité a ensuite adopté son programme de travail pour 2008. Dans le cadre de ses réunions, il entend aborder des questions telles que l'instauration d'un climat propice à la tenue et au progrès de négociations sur le statut permanent d'un État palestinien et la responsabilité qui incombe aux gouvernements d'appliquer le droit international.

Ses membres se pencheront également sur les conséquences de la politique d'implantation de colonies et de la construction du mur; la nécessité de respecter le droit international humanitaire et de remédier aux graves problèmes sociaux et économiques; et enfin la poursuite des efforts déployés par la société civile pour instaurer un mouvement de solidarité internationale efficace.

Le Comité a également adopté le programme provisoire du séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien, qui se tiendra à Amman, en Jordanie, les 19 et 20 février 2008. Ce séminaire vise à mobiliser l'appui de la communauté internationale en faveur des Palestiniens et à réfléchir à la réponse que les Nations Unies peuvent apporter à leurs besoins. Son programme détaillé figure dans le communiqué de presse suivant: [AG/PAL/1074](#).

La prochaine séance du Comité sera annoncée dans le Journal des Nations Unies.

* * * * *

À l'intention des organes d'information • Document non officiel